Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213503451-20251211-2025_12_060-DE

TREVERIEN

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVÉRIEN SÉANCE DU LUNDI 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVERIEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent MELCION, Maire.
Présents : Mesdames et Messieurs Vincent MELCION, Olivier IBARRA, Eric REGEARD, Luc BENARD, Pauline ARMYNOT, Amélie PLAULT, Lydie QUENET, Chantal MORELLO, Jérémy RAVEZ, Julie BARBEILLON-DEME, Roger DELEGLISE et Jonathan BARBIER.
Absents : Sophie RICHARD et Yannick LETELLIER
A été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : Olivier IBARRA
Conseillers en exercice : 14 – Présents : 12 – Votants : 12

## DELIBERATION n° 2025-12-060

### PROJET DE CESSION DU BATIMENT MODULAIRE : CESSION DU BIEN

*Rapporteur : Olivier IBARRA*

L'ancienne salle de classe maternelle réaffectée en locaux abritant les services périscolaires est un bâtiment modulaire de marque OBM de 130m² acquis par la commune en 1996. Des travaux d'isolation ont été réalisés en 2018. Malgré cela, le mauvais état général de ce bâtiment génère des travaux d'entretiens réguliers à charge pour la commune et ne permet plus d'accueillir les enfants sereinement.
Le projet d'extension du groupe scolaire dont les travaux sont envisagés début 2026 permettra de répondre à terme aux besoins des services périscolaires.
Afin d'autoriser une réutilisation éventuelle, il est proposé au conseil municipal de le céder. A défaut, celui-ci sera amené à être détruit au démarrage des travaux.

Procédure de cession du bien
Pour s'assurer d'être dans le cadre légal de mise en concurrence, M. le Maire propose de mettre ce bien aux enchères sur le site Agorastore avec une mise de départ de 18€ HT correspondant aux frais de gestion du site, étant entendu que l'enlèvement du bien sera à la charge de l'acquéreur, et dans le délai imparti, entre le 12 et le 31 janvier.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la cession du bien sur le site d'enchères pour un montant minimum de 18€HT et d'autoriser M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
M. Vincent MELCION

Le secrétaire de séance,
M. Olivier IBARRA

MAIRIE DE TREVERIEN 35190 (Ille-&-Vilaine)